

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants,

Entre les soussignés :

☞ D'une part le Département de la Loire, représenté par son Président Monsieur Bernard BONNE, dûment habilité à signer la convention, par délibération de l'Assemblée départementale du 21 novembre 2016.

Et

☞ D'autre part le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS), représenté par son Président Monsieur Bernard PHILIBERT, dûment habilité à signer la convention par délibération du Conseil d'administration du 2 décembre 2016.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule.

L'évolution des moyens de financement des SDIS incombe presque en totalité au Département. Depuis 2003 en effet, la loi limite l'augmentation de la contribution des communes et des groupements de communes au niveau maximum de l'inflation.

C'est dans ce cadre général qu'intervient le projet de convention.

Article 1 : L'objet de la convention.

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales dispose que « *les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* »

La présente convention doit permettre de **donner au Département et au SDIS des outils de pilotage budgétaires pour les trois années à venir.**

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif. En aucun cas, elles ne se substituent aux règles de fonctionnement institutionnelles de droit commun que sont les débats d'orientations budgétaires, la décision budgétaire annuelle du département définissant le montant de sa contribution au budget du SDIS, et le vote des décisions budgétaires du conseil d'administration du SDIS.

Par ailleurs, elles ne préjugent pas du niveau de participation de chaque commune et groupements de communes au budget du SDIS pour les années 2017, 2018 et 2019.

Article 2 : Rappel des objectifs et des réalisations de la précédente convention.

La précédente convention couvrant la période 2014 – 2016 prévoyait une amplitude minimum de 0,5% et une amplitude maximum de 1 % pour l'évolution du budget du SDIS.

Ces objectifs ont été respectés, avec les évolutions budgétaires suivantes :

📁 2014 : + 415 000 € soit + **0,70 %**, conformément à la convention.

📁 2015 : + 605 000 € soit + **1,02 %** (La convention prévoyait une évolution comprise entre 0,5 % et 1 %) Lors du BP 2015, les recettes résultant des opérations d'ordre ont été majorées de 1 000 000 € (neutralisation des amortissements des bâtiments). Parallèlement, les contributions des collectivités territoriales ont diminué de 408 946 €.

📁 2016 : + 181 000 € soit + **0,30 %** (La convention prévoyait une évolution comprise entre 0,5 % et 1 %)

A titre d'information, le tableau de l'annexe 1 page 5, récapitule le montant des différentes contributions de 2002 à 2017. Le tableau de l'annexe 2, page 6, détaille l'évolution annuelle des contributions de 2002 à 2017.

Article 3 : La durée de validité de la nouvelle convention.

La nouvelle convention est également établie pour une durée de 3 ans, et couvre les exercices budgétaires 2017, 2018 et 2019.

Article 4 : Les objectifs du SDIS tels que définis dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), signé par le Préfet de la Loire après avis de l'Assemblée départementale du 21 novembre 2005 et après avis conforme du conseil d'administration du SDIS du 13 décembre 2005, fixe des objectifs de couverture des risques avec des délais théoriques moyens d'intervention par commune.

Des moyens ont été définis pour réaliser ces objectifs dont les principaux sont les suivants :

☞ *Maintien de tous les centres d'incendie et de secours permettant ainsi de disposer d'infrastructures pour couvrir l'ensemble de la population ligérienne dans les délais théoriques moyens préalablement définis.*

Cette décision de principe s'est accompagnée du vote d'un programme immobilier pluriannuel destiné à moderniser les installations existantes. Un nouveau programme a été voté par le conseil d'administration le 3 février 2011 afin de poursuivre cet effort de modernisation, dans le respect des capacités contributives des collectivités territoriales. A titre indicatif, la liste des opérations de construction ou de restructuration des casernes de sapeurs-pompiers et des autres bâtiments du SDIS, réalisées ou en cours de réalisation, est jointe en annexe 3.

☞ *Maintien du potentiel opérationnel humain. Il est composé d'environ 2 200 sapeurs-pompiers volontaires et de 553 sapeurs-pompiers professionnels, avec le soutien de 99 agents issus des filières administratives et techniques.*

Ce potentiel permet la présence de gardes opérationnelles ou d'effectifs en astreinte dans tous les centres d'incendie et de secours, afin d'assurer le respect des objectifs de délais d'intervention définis dans le SDACR et dans le règlement opérationnel.

☞ *Modernisation et rationalisation des matériels, avec une polyvalence des engins.*

Le SDACR prévoit les différents types d'engins nécessaires dans chaque centre afin d'assurer la couverture des risques recensés sur l'ensemble du département.

Des véhicules polyvalents permettant de couvrir plusieurs catégories de risques ont été privilégiés. Cette orientation s'est traduite par une diminution substantielle du parc roulant depuis le début des années 2000 (environ 800 véhicules en 2001 – 590 véhicules environ en 2016).

Par ailleurs, un plan d'équipement pluriannuel a été voté par le conseil d'administration, fixant les durées de renouvellement de chaque catégorie d'engin en fonction de sa durée d'amortissement.

Article 5 : La prise en compte budgétaire des objectifs du SDIS tels que définis dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

A travers ces objectifs, des perspectives budgétaires pour la période 2017 – 2019 ont été établies, en intégrant les éléments suivants :

☞ *Prise en compte du glissement vieillesse technicité et des éventuelles majorations de la valeur du point d'indice de la fonction publique ou mesures catégorielles, sachant que les dépenses de personnel représentent 60 % des budgets des SDIS.*

☞ *Evolution des taux des indemnités, anciennement dénommées vacations, destinées aux sapeurs-pompiers volontaires, sachant que cette évolution n'est plus indexée sur le point d'indice de la fonction publique.*

☞ Prise en compte des amortissements des véhicules et des biens, conformément au plan comptable et à la délibération du conseil d'administration.

☞ Prise en compte des amortissements des nouvelles constructions et restructurations des bâtiments, dans le cadre du programme immobilier en cours et dans le cadre du prochain programme immobilier qui a été voté en 2011. Ces amortissements seront toutefois neutralisés afin de limiter l'évolution des charges de fonctionnement.

☞ Intégration des frais financiers résultant du financement par emprunt des opérations d'investissement. Le recours à l'emprunt sera toutefois réduit le plus possible puisque les excédents de la section de fonctionnement continueront à être utilisés uniquement pour réduire la dette.

A paramètres constants – c'est à dire en l'absence de toute nouvelle réforme européenne ou nationale impactant fortement certaines catégories de dépenses (comme le personnel notamment) ou en l'absence de catastrophes naturelles importantes (majorant fortement les dépenses d'indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ou nécessitant le renfort payant d'autres départements) – les évolutions budgétaires suivantes pourraient être envisagées :

☞ 2017 : Évolution de la contribution départementale de + 50 000 € maximum par rapport à la contribution de l'année précédente (soit + **0,19%**).

☞ 2018: Evolution globale de la contribution départementale comprise **entre 0% et + 0,50 %** par rapport à l'année précédente.

☞ 2019 : Évolution globale de la contribution départementale comprise **entre 0% et + 0,50 %** par rapport à l'année précédente.

Article 6 : L'actualisation annuelle de la prospective budgétaire 2017 – 2019.

Chaque année à l'automne, une rencontre aura lieu entre les services du Département et du SDIS pour examiner les perspectives d'évolution du budget de l'établissement public. Elle permettra d'évaluer la compatibilité de l'évolution budgétaire du SDIS avec les contraintes budgétaires du conseil départemental.

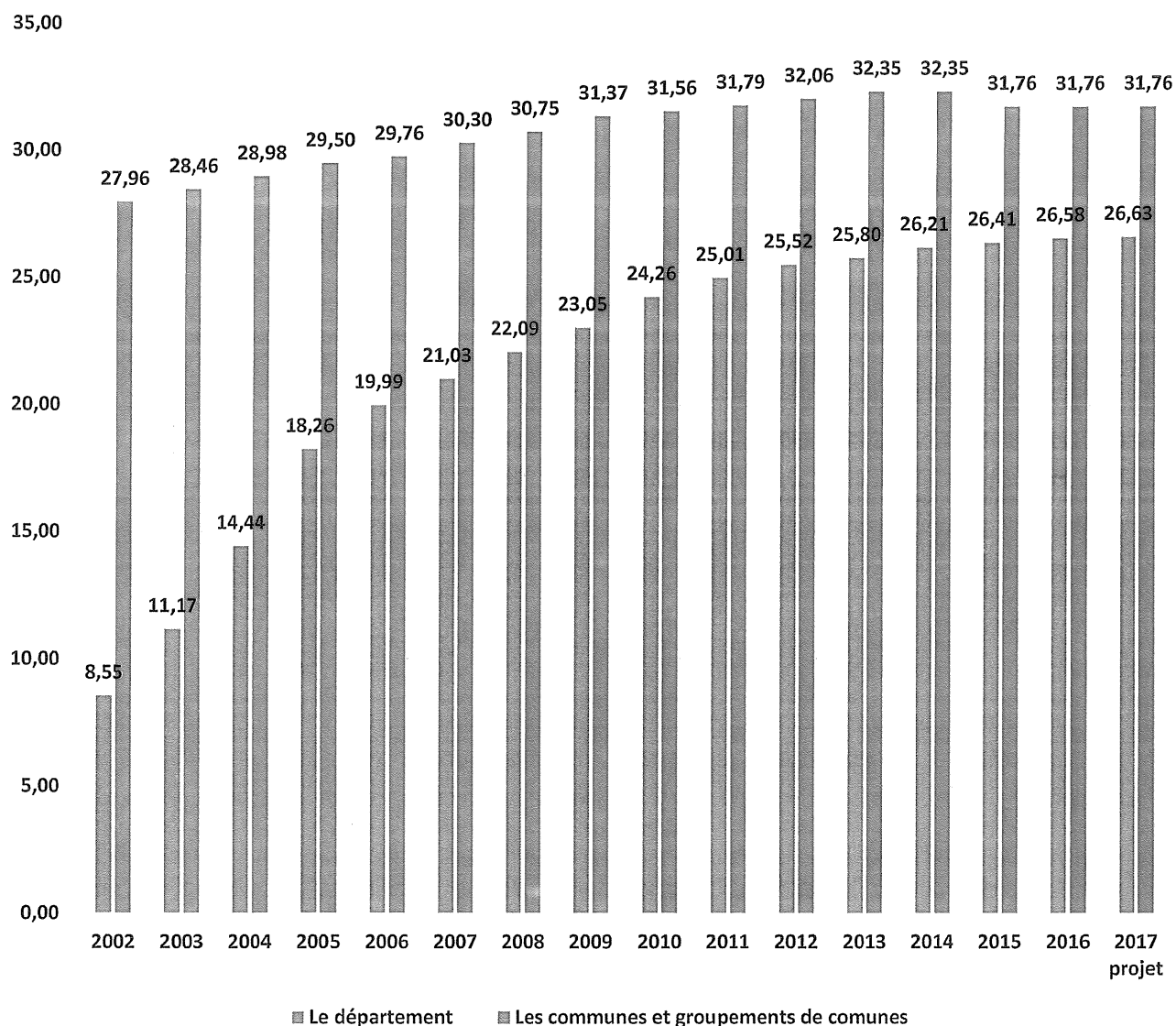
Le montant définitif de la contribution départementale sera alors voté par l'Assemblée départementale lors de sa séance de novembre ou décembre afin que le conseil d'administration du SDIS puisse avoir son débat d'orientation budgétaire avant la fin de l'année.

Fait à Saint Etienne, le

Le Président du Département de la
Loire

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et
de secours de la Loire

Annexe 1 : Les contributions communales et intercommunales et la contribution départementale de 2002 à 2017 (en millions d'euros)



Annexe 2 : L'évolution des contributions communales et intercommunales et de la contribution départementale de 2002 à 2017 (en montants et en pourcentage)

	Le département		Les communes et groupements de communes	
2002	1 029 031 €	13,69%	1 029 031 €	3,82%
2003	2 620 339 €	30,66%	503 282 €	1,80%
2004	3 272 661 €	29,31%	512 338 €	1,80%
2005	3 820 938 €	26,46%	521 561 €	1,80%
2006	1 725 720 €	9,45%	265 951 €	0,90%
2007	1 042 044 €	5,21%	535 737 €	1,80%
2008	1 062 185 €	5,05%	454 483 €	1,50%
2009	954 821 €	4,32%	615 068 €	2,00%
2010	1 213 000 €	5,26%	188 219 €	0,60%
2011	749 361 €	3,09%	236 683 €	0,75%
2012	514 639 €	2,06%	270 243 €	0,85%
2013	274 000 €	1,07%	288 417 €	0,90%
2014	410 000 €	1,59%	0 €	0,00%
2015	199 000 €	0,76%	-594 926 €	-1,84%
2016	175 000 €	0,66%	5 306 €	0,02%
2017 projet	50 000 €	0,19%	3 208 €	0,01%

Annexe 3 : Les opérations immobilières de 2002 à 2017.

	Centres d'incendie et de secours et structures départementales	Nature des opérations	Année de réalisation	Montant des opérations
1	Andrézieux Bouthéon	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	2 600 000 €
2	Balbigny	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2002	244 000 €
3	Belmont de la Loire	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005 - 2012	230 000 €
4	Bussières	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	296 000 €
5	Centre de traitement de l'alerte	Restructuration	2016	480 000 €
6	Centre technique du matériel	Agrandissement	2014	530 000 €
7	Chalmazel	Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	264 000 €
8	Charlieu	Construction d'une nouvelle caserne	2014	1 161 000 €
9	Chavanay	Construction d'une nouvelle caserne	2012	652 000 €
10	Chazelles sur Lyon	Restructuration	2013	279 000 €
	Chazelles sur Lyon	Nouveaux aménagements	2017	90 000 €
11	Cordelle	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	700 000 €
12	Crémeaux	Restructuration	De 2005 à 2010	136 500 €
13	Cuinzier	Restructuration	2017	290 000 €
14	Firminy	Restructuration	2010	514 000 €
	Firminy	Restructuration	2017	304 000 €
15	Grand Croix	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2003 - 2010	305 000 €
16	Jonzieux	Construction d'une nouvelle caserne	2016	480 000 €
17	La Ricamarie	Extension	En cours de réalisation	230 000 €
18	La Terrasse sur Dorlay	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2008	90 000 €
19	Le Cergne	Restructuration	De 2008 à 2012	116 000 €

	Le Cergne	Extension	2017	304 000 €
20	Le Chambon Feugerolles	Restructuration (chambres et toitures)	2002 - 2013	414 000 €
	Le Chambon Feugerolles	Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	225 000 €
21	Maclas	Construction d'une nouvelle caserne	2002	916 000 €
22	Marlhes	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	155 000 €
		Désamiantage et réfection de la toiture	2016	131 000 €
23	Montagny	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005	142 000 €
	Montagny	Extension	2014	260 000 €
24	Montbrison	Restructuration	2002 - 2012	1 285 000 €
	Montbrison	Restructuration (locaux de vie et vestiaires)	2017	304 000 €
25	Montrond les Bains	Construction d'une nouvelle caserne	2007	615 000 €
	Montrond les Bains	Agrandissement des garages	2017	120 000 €
26	Neulise	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	800 000 €
27	Panissières	Restructuration (vestiaires)	2017	132 000 €
28	Pelussin	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	960 000 €
29	Périgneux	Construction d'une nouvelle caserne	2011	601 000 €
30	Pouilly sous Charlieu	Restructuration	De 2005 à 2010	89 000 €
31	Regny	Acquisition de terrains et restructuration	2010	354 000 €
32	Renaison	Construction d'une nouvelle caserne	2002	922 000 €
33	Rive de Gier	Construction d'une nouvelle caserne	2007	3 950 000 €
34	Roanne	Restructuration de l'unité de traitement de l'alerte et des chambres de service	2000	1 305 000 €
	Roanne	Extension des remises et des locaux	Etudes en cours de réalisation	1 780 000 €
35	Sail sous Couzan	Restructuration	2013	186 000 €
36	Saint Alban les Eaux	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	700 000 €
37	Saint Bonnet Saint Nizier	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2005	805 000 €
38	Saint Chamond	Construction d'une nouvelle caserne	2006	4 400 000 €
39	Saint Christo en Jarez	Construction d'une nouvelle caserne	2008	333 000 €
40	Saint Cyr de Valorges	Restructuration	2014	442 000 €
41	Saint Etienne la Métare	Restructuration	2016	3 330 000 €
42	Saint Etienne la Terrasse	Restructuration	2009- 2010	3 461 000 €

43	Saint Etienne Le Berland	Restructuration	2003	168 000 €
	Saint Etienne Le Berland	Extension	2014	405 000 €
44	Saint Etienne Séverine	Construction d'une nouvelle caserne	2011	6 037 000 €
45	Saint Galmier	Construction d'une nouvelle caserne	2015	827 000 €
46	Saint Genest Malifaux	Aménagements internes	2007 - 2013	132 000 €
47	Saint Georges en Couzan	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2006	164 000 €
48	Saint Germain Laval	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	175 000 €
49	Saint Héand	Construction d'une nouvelle caserne	2015	866 000 €
50	Saint Jean Bonnefonds	Construction d'une nouvelle caserne	En cours de réalisation	995 000 €
51	Saint Julien Molin Molette	Construction d'une nouvelle caserne	2011	647 000 €
52	Saint Just en Chevalet	Construction d'une nouvelle caserne	2012	669 000 €
53	Saint Just la Pendue	Restructuration	2003 - 2013	82 000 €
54	Saint Just Saint Rambert	Construction d'une nouvelle caserne	2012	930 000 €
55	Saint Martin la Sauveté	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2010	120 000 €
56	Saint Martin Lestra	Construction d'une nouvelle caserne	2008	379 000 €
57	Saint Maurice en Gourgois	Construction d'une nouvelle caserne	2011	544 000 €
58	Saint Pierre de Bœuf	Restructuration et extension	2012	289 000 €
59	Saint Romain le Puy	Restructuration et extension	2009	105 000 €
60	Saint Sauveur en Rue	Construction d'une nouvelle caserne	2016	977 000 €
61	Saint Symphorien de Lay	Restructuration (locaux de vie)	2017	264 000 €
62	Usson en Forez	Acquisition de nouveaux locaux et restructuration	2006	335 000 €
	Total			54 522 500 €

